



AMERIQUE/HAITI - Elections le 26 octobre – remerciements du Président à l'Église pour son œuvre de médiation

Port-au-Prince (Agence Fides) – Après plus d'un mois de dialogue tendu, S.Em. le Cardinal Chibly Langlois, appelé à jouer le rôle de médiateur afin de mettre un terme à la paralysie du pays (voir Fides 25/02 et 14/03/2014) a annoncé que, vendredi soir, 14 mars, le Président haïtien, Michel Martelly, le Sénateur Steven Benoit, représentant le Président du Sénat, en déplacement, et les représentants des partis politiques, ont signé l'accord obtenu dans le cadre du dialogue inter-haïtien après un certain nombre de modifications du texte original (voir Fides 18/02/2014).

La note envoyée à l'Agence Fides par une source locale indique qu'en signant l'accord, le Président Martelly a fait état de sa satisfaction à propos de l'action du Cardinal Langlois : « Je me félicite avec le médiateur, qui est parvenu au succès par le dialogue, alors même que la situation n'était pas simple. Je me félicite avec le Parlement pour sa contribution, même s'il y a eu des hauts et des bas s'agissant de la signature de cet accord. Maintenant, nous voyons les prochaines élections, dont le premier tour se tiendra le 26 octobre 2014 ».

Le Sénateur Steven Benoit a également fait part de sa satisfaction s'agissant de l'engagement des responsables politiques qui ont accepté de contribuer à résoudre le problème politique du pays. « L'accord n'est pas parfait mais il s'agit d'un pas vers le changement. C'est un acte de responsabilité politique, la démonstration de la conscience patriotique et de l'engagement civique ». Il déplore cependant l'absence d'un certain nombre de responsables de partis d'opposition. Le Cardinal Langlois a souligné, de son côté, la détermination des sujets impliqués dans le dialogue et qui ont accepté de signer l'accord. « Le dialogue nous a permis de croître en tant que pays. Nous en sommes sortis plus forts. Il n'existe pas de perdants dans le dialogue mais seulement des vainqueurs ».

Même si le texte de l'accord n'est pas encore disponible, ces grands points sont les suivants : transformation du Collège du Conseil électoral permanent (CTCEP) en Conseil électoral provisoire, possibilité pour chacun de changer l'un de ses trois représentants au sein du Conseil électoral, tenue d'élections pour les deux tiers du Sénat, de la Chambre des Députés et des organismes électoraux, modification de la loi électorale, formation d'un gouvernement « inclusif ». (CE) (Agence Fides 17/03/2014)